

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille seize, le 6 du mois de juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etaient absents : Madame Anne-Marie DACEUX (excusée avec pouvoir à Madame Odile SARCOU)
Monsieur Stéphane MALIGNE (excusé).

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

La lecture du compte-rendu du 8 avril 2016 n'a donné lieu à aucune observation.

ORDRE DU JOUR

1 - BUVETTE DE L'ETANG (OUVERTURE ESTIVALE)

Elle sera tenue cette saison par Madame Véronique TRULLARD sur son temps de travail.

Ouverture prévue le 9 juillet jusqu'au 19 août.

Horaires : 15 heures 30 à 19 heures 30.

Fermée le lundi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Madame Michelle JENTY s'est proposée comme régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Remarque : Monsieur le Maire précise que le nouveau terrain de boules est ouvert à tous.

2 - SALON DE COIFFURE (BAIL)

Madame Karine JUST ayant décidé de cesser son activité, le salon est repris par Mademoiselle Marine FOURNIE.

Un bail 3/6/9 sera souscrit auprès de la commune pour un loyer mensuel de 180,00 €, comprenant également le logement situé au dessus du salon.

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient Madame Karine JUST pour le maintien de ce commerce pendant plusieurs années et se félicitent qu'il soit repris par une jeune Meilhardoise à qui ils souhaitent "bonne chance".

3 - COMICE AGRICOLE (ORGANISATION)

Le comice agricole cantonal se tiendra le 6 août prochain sur le site de la salle polyvalente.

Ce sont les agriculteurs qui sont chargés de la mise en place du comice : une réunion de préparation est prévue le 26 juillet.

En parallèle à celui-ci se tiendront :

- une exposition sur l'agriculture et l'école
- une présentation de vieux tracteurs

- une batteuse à l'ancienne
- un marché artisanal

Reconnaissance des métiers agricoles et services rendus

Monsieur le Maire propose d'honorer les personnes nées entre le 1er janvier 1926 et le 31 décembre 1940, une cinquantaine de personnes sont concernées, et chacune recevra une invitation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Dans le cadre du comice un repas ouvert à tous est proposé : un devis est demandé à notre traiteur Monsieur Olivier LAVAURE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4 -ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Après maints devis, le choix s'est porté sur DEA DEFIBRILLATEUR pour un coût de 1694 €

Monsieur le Maire demande à son Conseil de réfléchir sur le meilleur emplacement, la décision sera prise lors du prochain conseil.

5 - ECOLE (ORGANISATION 2016 - 2017)

Les effectifs pour la rentrée 2016, à Meilhards, sont arrêtés et déclarés à 42 élèves, répartis comme suit :

CP - CE1 - CE2 : 23 élèves
CM1- CM2 : 19 élèves

Compte tenu de cet effectif, des travaux de maçonnerie sont nécessaires pour mettre aux normes une salle de classe. Des devis vont rapidement être demandés.

De plus, il est nécessaire d'acheter du mobilier pour l'école et la cantine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'accord de son conseil pour la suppression de la haie avec mise en place d'un grillage pour la sécurité des élèves.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire propose, après avoir rencontré les enseignantes trois activités périscolaires : jardinage (Madame TUTIAUD), zumba (Madame VANDERBUSH), activités artistiques (Madame HENNER).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

6 - P. L. U. (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Monsieur le Maire précise l'avancée du P. L. U.

Le bureau d'études URBADOC a été retenu par l'assemblée des maires concernés.

Le marché global s'élève à 208 902 € H.T.

En ce qui concerne MEILHARDS, le coût s'élève à 35 469 € H.T. subventionnés à 80 %.

Le financement prévu est le suivant :

Conseil Départemental : 25% soit 8 867€

Etat D.G.D. (Dotation Générale Décentralisation) : 55% soit 19 508€

Reste à la charge de la commune : 7 094 €

Une délibération nécessaire a donné le résultat suivant : 14 voix pour

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Lors de transactions immobilières non bâties précédentes et anciennes, des transferts de propriété ont été omis. Il est nécessaire de délibérer afin que ceux-ci soient définitifs.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant : 14 voix pour

- Garde-corps : lors de la réunion de la commission des travaux deux types de garde-corps ont été présentés, soit en acier galvanisé, soit en alu avec partie verre. Une autre solution, proposée par un artisan serait de poser une rambarde tout inox. Aucune décision n'a été prise, une réunion de la commission des travaux se tiendra en urgence dès réception des différents devis.
- Fédération Electricité Energie de la Corrèze : dans 4 ou 5 ans à venir la fibre optique sera installée dans tous les foyers corréziens par DORSAL.
Il est nécessaire de prendre délibération pour enlever à la Fédération les compétences numériques.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant : 14 voix pour

- Suite au changement de prestataire prévu lors d'un précédent conseil (Antargaz remplacé par Primagaz), Monsieur le Maire annonce que la cuve de la salle polyvalente a été remplacée et que la première livraison a eu lieu le 1er juillet. Cela a demandé des contrôles suivis d'agrément. Ces derniers ont été réalisés par l'entreprise COUTURAS, Monsieur le Maire propose de passer un contrat d'entretien avec celle-ci

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- Monsieur le Maire fait un bilan rapide des actions menées par le conseil municipal depuis son élection, il émet le souhait de mettre en place des actions pour les adolescents et les plus jeunes.
Il demande la création de commissions spécifiques pour mener une réflexion sur la politique immobilière bâtie de la commune.
Il souhaite que des projets soient proposés rapidement.

Le conseil municipal se dit d'accord sur le principe

- Une réflexion est aussi demandée pour un état des lieux concernant les chemins de randonnée et le fleurissement du bourg.
- Remerciements : de la part de la famille MAURY, suite au décès de Madame Marie-Louise MAURY.
- Monsieur le Maire fait part à son conseil que la commune va honorer deux centenaires :

Mesdames BESSE et MENEYROL

En commun accord avec les familles un geste communal est prévu dans le courant des mois d'août et septembre prochains.

La séance est levée à 22 heures 30